

I. Bilan du PRITH 2017-2020

Retour sur l'installation du PRITH en Grand Est 2017-2020

Le **Plan Régional pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés du Grand Est** résulte d'un large processus de consultation, impliquant l'ensemble des partenaires de la région :

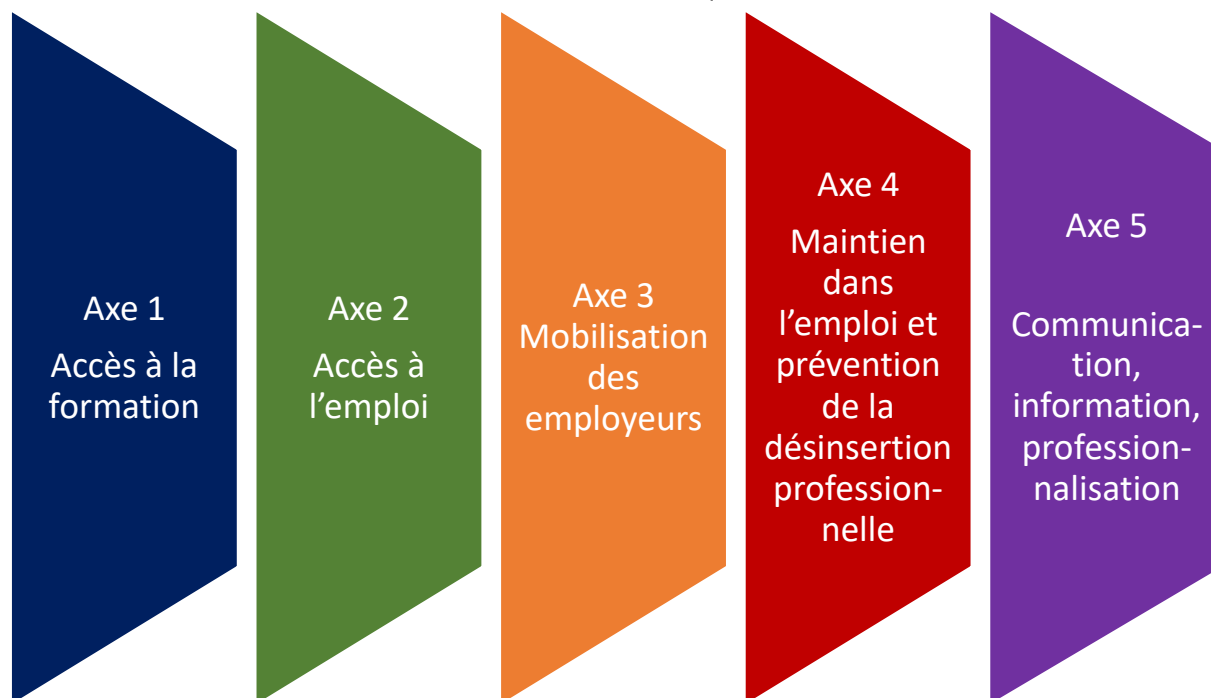
- L'installation d'un comité de pilotage au format grande région en octobre 2016,
- Un recensement des actions initiées jusqu'alors dans les ex-régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine,
- La consultation de plus de 150 acteurs à l'échelle de la région, par voie de questionnaire et d'entretiens individuels,
- L'analyse des données disponibles sur la situation de l'emploi des personnes handicapées sur la région,
- Le partage du diagnostic ainsi réalisé, à l'occasion d'instances de pilotage et de groupes thématiques,
- La restitution des travaux dans le cadre d'un comité consultatif régional en juin 2017, avec des travaux en ateliers pour donner corps aux orientations.



Cette démarche engagée dans un cadre partenarial structuré a permis la construction d'un plan d'actions commun et partagé par les acteurs impliqués au niveau régional, départemental et local pour conduire des actions au plus près des territoires.

Les orientations du PRITH Grand Est 2017-2020

La déclinaison des orientations du PRITH s'est faite sur cinq axes :



Axe 1 : Faire de la formation un levier pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, en mobilisant toute l'offre disponible.

Le PRITH Grand Est contribue à la qualification des actifs handicapés, et vise l'amélioration quantitative comme qualitative de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées en formation.

Les priorités sur cet axe portent sur :

- La diversification et le renforcement des parcours préparatoires à la qualification des personnes handicapées, en veillant à l'articulation des dispositifs de droit commun et spécifiques.
- La promotion des dispositifs d'alternance auprès du public et la sécurisation des parcours d'alternance une fois ceux-ci engagés.
- La mise en œuvre d'une démarche de progrès en matière d'accueil des personnes handicapées en formation de droit commun.
- Un plus large recours à la formation des travailleurs handicapés en activité, en vue de leur maintien et/ou de leur évolution dans l'emploi.

Axe 2 : Diversifier les trajectoires d'insertion professionnelle et sécuriser les parcours

Le PRITH Grand Est entend décloisonner les milieux et dispositifs d'insertion et favoriser les transitions professionnelles – tout en renforçant les partenariats au bénéfice de certains publics plus fragilisés.

Une attention particulière est portée à ce titre à :

- L'accompagnement des transitions éducation /emploi, privilégiant tant que possible l'accès au milieu ordinaire.
- Le développement de la mobilité entre milieux d'insertion protégé et ordinaire, notamment via l'emploi accompagné.



- L'accompagnement adapté de publics éloignés de l'emploi et/ou confrontés à des difficultés spécifiques: tels que: les jeunes et les seniors handicapés, les personnes souffrant d'un handicap psychique, d'un trouble cognitif ...

Axe 3 : Renforcer la mobilisation des employeurs publics et privés

Le PRITH Grand Est souhaite faciliter la mobilisation par les employeurs, publics comme privés, de tous les moyens de réponse à l'obligation d'emploi, et développer le dialogue social en faveur de l'emploi des personnes handicapées.

Pour ce faire, le PRITH Grand Est:

- Développe des actions ciblées de promotion de l'emploi des personnes handicapées dans les territoires, et de mobilisation des TPE/PME comme des entreprises concernées par des accords/conventions.
- Diffuse des ressources utiles sur chacune des réponses à l'obligation d'emploi et mutualise les outils de communication et de sensibilisation existants.
- Travaille en synergie et en complémentarité avec le Handi-Pacte pour l'emploi des personnes handicapées dans les trois fonctions publiques.

Axe 4 : Prévenir la désinsertion professionnelle et favoriser le maintien dans l'emploi

Le PRITH Grand Est entend réduire les licenciements pour cause d'inaptitude en favorisant notamment les interventions précoces en faveur du maintien dans l'emploi, mais aussi anticiper les reconversions professionnelles quand le maintien n'est pas ou plus possible.

Les orientations prioritaires sont :

- Favoriser les actions de remobilisation pendant l'arrêt de travail pour accroître les perspectives de maintien dans l'emploi.
- Améliorer la prise en charge des situations dites « complexes ».
- Sensibiliser les acteurs de la prévention de la désinsertion professionnelle et soutenir les coopérations entre acteurs médicaux, sociaux, professionnels.
- Sécuriser les parcours professionnels en cas d'échec du maintien dans l'emploi, par un accompagnement précoce et adapté.

Axe 5 : Informer, communiquer et développer une culture professionnelle partagée

Le PRITH Grand Est intègre également dans ses orientations un axe « communication » pour faciliter l'accès aux offres de services, la mobilisation des ressources à disposition, promouvoir les réalisations et impliquer activement les partenaires comme les personnes handicapées et les entreprises.

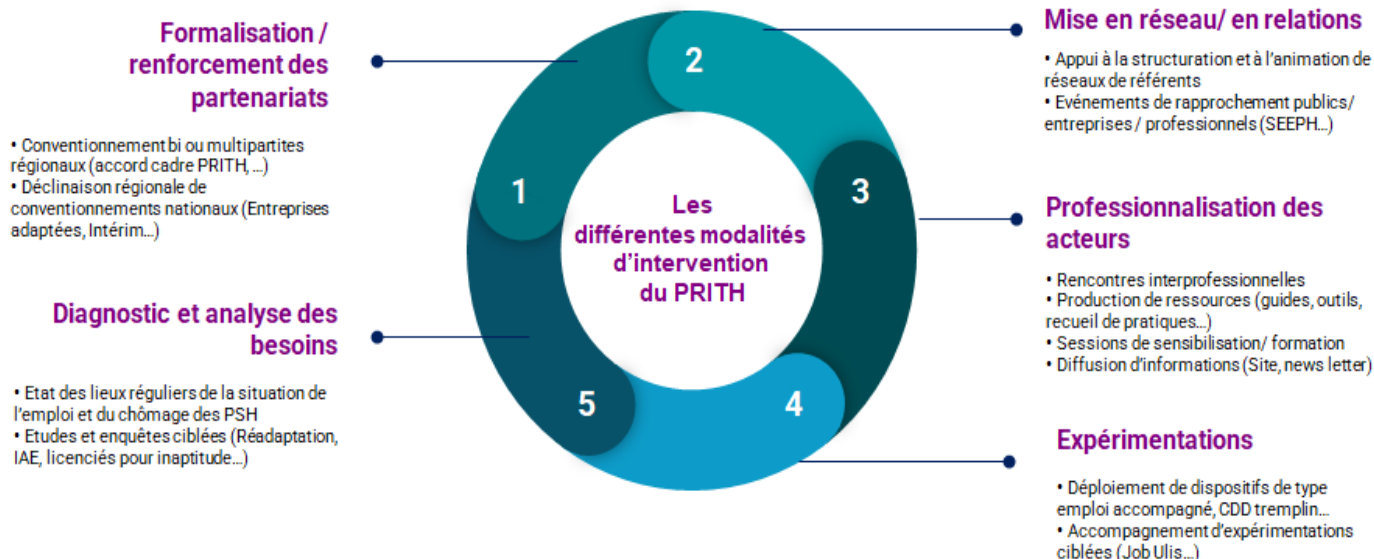
Le PRITH soutient également des actions dites de "professionnalisation" pour favoriser la construction d'une culture professionnelle commune.

Les signataires de l'accord-cadre 2018-2020 : L'Etat, la Région, le Rectorat, l'ARS, l'Agefiph, le FIPHFP, Pôle emploi, Chéops, l'ARML, les Carsat Nord Est et Alsace Moselle, les MSA Sud-Champagne, Marne-Ardenne, Meuse, Lorraine et Alsace, les Conseils départementaux et MDPH de Marne, Haute-Marne, Meuse, Meurthe-Moselle, Vosges, Haut-Rhin et Bas-Rhin.



Le PRITH, un plan d'actions partenarial

Pour décliner les orientations du PRITH, différentes modalités d'intervention sont mobilisées : le renforcement de partenariats régionaux existants ou le déploiement en région de conventions partenariales nationales, la mise en réseau des partenaires du PRITH et des bénéficiaires, la professionnalisation et l'outillage des acteurs, la conduite d'expérimentations et l'actualisation en continue du diagnostic et de l'analyse des besoins.



Le PRITH s'articule par ailleurs avec les différents plans conduits en région, et notamment le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnels – CPRDFPOP – Performance Grand Est, et le Plan régional santé travail (PRST).

Les réalisations du plan d'actions pluriannuel 2017-2020

Le plan d'actions pluriannuel 2017-2020 s'est structuré autour de 5 axes et une trentaine d'actions ont été menées durant ces trois années. Ci-après, les principales actions déployées axe par axe, ainsi que leurs réalisations associées :



Axe 1 : Faire de la formation un levier pour l'insertion des personnes handicapées

1.1 – Animer la démarche de progrès pour l'accès des personnes handicapées à la formation de droit commun



Réalisations : Organisation de journées territoriales à destination des acteurs du Service Public de l'Emploi et de la formation – Travaux préparatoires de structuration du réseau des organismes de formation et CFA.

1.2 Soutenir l'accès des personnes handicapées à la qualification



Réalisations : Conduite de deux enquêtes visant à construire et adapter l'offre « Inclu'Pro Formation » aux caractéristiques du territoire.

1.3 Contribuer à la professionnalisation des acteurs sur le handicap



Réalisation en cours : Rédaction d'un guide "Favoriser l'accueil des personnes handicapées en formation de droit commun".



Axe 2 : Elargir les trajectoires d'insertion professionnelle et sécuriser les parcours

2.1 Déployer et suivre le dispositif Emploi accompagné

➤ Réalisations : Organisation de journées régionales Emploi accompagné , échanges de pratiques, et outillage des acteurs (plaquettes sur l'emploi accompagné à destination : des MDPH, des personnes, des employeurs et des établissements et services médico-sociaux).

2.2 Promouvoir les leviers de la mobilité entre milieux d'insertion protégé et ordinaire

➤ Réalisation en cours: Rédaction d'un guide "Favoriser les transitions du milieu protégé au milieu ordinaire".

2.3 Expérimenter des passerelles éducation-emploi

➤ Réalisation : Expérimentation du dispositif Job'Ulis sur le territoire lorrain .

5



Axe 3 : Renforcer la mobilisation des employeurs publics et privés

3.1 Développer l'accès des personnes handicapées à l'IAE

➤ Réalisations : Appui à la structuration d'un réseau de référents Handicap au sein de l'IAE - Outillage - Production d'un état des lieux régional.

3.2 Favoriser le déploiement de l'expérimentation « CDD Tremplin » - et accompagner la réforme des entreprises adaptées

➤ Réalisations : Organisation de 3 temps forts régionaux - Création d'un annuaire Service public de l'emploi / Entreprises adaptées.

3.3 Mobiliser le levier de l'intérim pour l'emploi des personnes handicapées

➤ Réalisation en cours : Conduite d'un état des lieux régional dans le cadre de travaux portant sur la déclinaison régionale de la convention cadre « *Pour le recrutement et l'insertion des personnes handicapées dans le secteur du travail temporaire* ».



Axe 4 : Prévenir la désinsertion professionnelle et favoriser le maintien dans l'emploi

4.1 Prévenir les licenciements pour inaptitude et sécuriser les transitions professionnelles

➤ Réalisations : Enquête régionale menée auprès des demandeurs d'emploi licenciés pour inaptitude - Restitution en "webinaire" le 8 octobre 2021.

4.2 Partager les offres de services pour l'évolution - la reconversion professionnelle

➤ Réalisations : Guide du maintien dans l'emploi, cahier du PRITH n°1 " La réforme de la formation – De nouveaux acteurs et dispositifs au service du maintien dans l'emploi".

4.3 Favoriser la mobilité entre fonctions publiques et/ou du public vers le privé

➤ Réalisation : Production d'un questionnaire à l'attention des employeurs publics et restitution des résultats de l'enquête sur les mobilités inter fonctions publiques et vers le privé.



Axe 5 : Informer, communiquer et favoriser les échanges

5.1 Un site internet dédié au PRITH et diffusion trimestrielle d'une lettre d'information.

5.2 Production d'un tableau de bord régional annuel du PRITH.

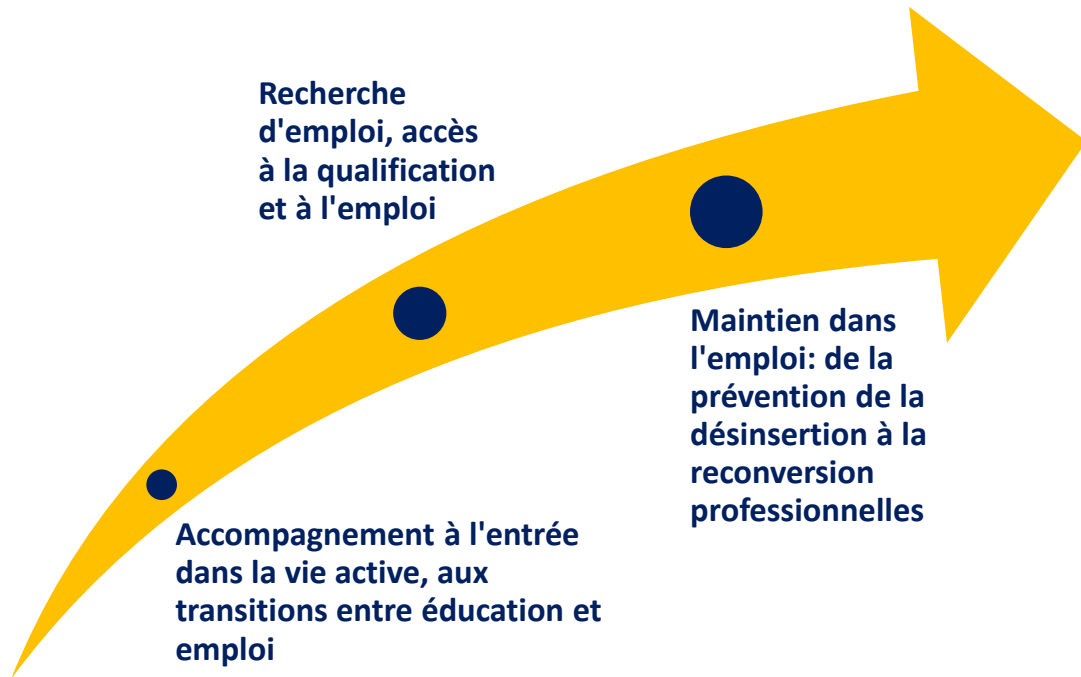
5.3 Soutien et promotion de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées.

5.4 Soutien du déploiement d'une offre de formation « handicap » aux professionnels non spécialisés.

5.5 Organisation d'événements thématiques à destination de professionnels.

II. Quelles perspectives pour le PRITH Grand Est de demain ?

A l'automne 2021, à partir d'une nouvelle phase de consultation, le PRITH Grand Est engage la mise en œuvre de son nouveau plan autour de thématiques structurantes des parcours d'insertion professionnelle:



6

Les enjeux du nouveau PRITH : un objectif de sécurisation, des publics et situations cibles, le partenariat comme levier.

Un objectif de sécurisation

- Éviter les ruptures
- Accompagner les transitions
- Soutenir une inclusion durable

Des publics et situations cibles

- Accompagner les plus fragiles
- Répondre aux situations complexes ou particulières

Le partenariat comme levier

- Entre renforcement des coopérations
- et innovation de services

Le PRITH ouvre également de nouvelles modalités de gouvernance, avec notamment l'installation d'un comité stratégique régional, impliquant une plus large palette d'acteurs, ainsi que la participation des personnes handicapées et des employeurs à la mise en œuvre du plan.

La phase de consultation initiée dès le mois d'octobre se décline en 3 principaux volets :

- **La consultation des personnes en situation de handicap et de leurs représentants, de leurs accompagnants**, à travers une plateforme participative
- **La consultation des employeurs**, dans le cadre de l'animation de réseau pilotée respectivement par l'Agefiph et le FIPHP
- La mobilisation des partenaires autour de **4 ateliers thématiques** :
 - « Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes handicapés »
 - « Développer les partenariats entre milieux d'insertion protégé et ordinaires »
 - « Mobiliser le secteur de l'économie sociale et solidaire – EA, SIAE, EBE – comme levier d'inclusion »
 - « Prévenir la désinsertion professionnelle et accompagner le maintien en emploi »

7

Le calendrier :

